



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, 30 octobre 2017

Pôle Administratif des Installations Classées

RÉF. : PAIC/MA/JC

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PAIC-2017-0076

Portant changement d'exploitant au bénéfice de la société IDEX Environnement de l'incinérateur de déchets non-dangereux situé en Zone Industrielle de Vongy sur la commune de THONON-LES-BAINS.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.516-1, R.516-1 et R.512-31,

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de monsieur Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie,

VU les arrêtés préfectoraux n° 1302 bis du 1^{er} juillet 1996, 2003-948 du 12 mai 2003, 2004-1434 du 30 juin 2004, 2007-3661 du 14 décembre 2007, DDPP 2010.263 du 8 novembre 2010, 2012004-0037 du 4 janvier 2012 autorisant et réglementant les activités d'incinération de déchets non dangereux exercées par la société AE&E Operations France dans son établissement situé Zone industrielle de Vongy, 74 200 THONON-LES-BAINS, ainsi que le récépissé de déclaration d'antériorité du 13 avril 2005 concernant l'exploitation d'installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air,

VU le récépissé de changement d'exploitant de l'incinérateur de déchets non dangereux de THONON-LES-BAINS en date du 24 mai 2012 au bénéfice de la société INOVA Opérations,

VU l'arrêté préfectoral 2014304-0013 du 31 octobre 2014 prescrivant à l'exploitant de l'incinérateur de déchets non dangereux situé en Zone Industrielle de Vongy sur la commune de THONON-LES-BAINS, la constitution de garanties financières visant sa mise en sécurité lors de leur cessation d'activité, pour un montant de 445 146 euros,

VU la demande d'autorisation de changement d'exploitant transmise par la société IDEX Environnement au préfet de la Haute-Savoie le 2 décembre 2015 ainsi que la mise à jour de cette même demande transmise le 15 décembre 2015,

VU le courrier du président du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Chablais (STOC) du 5 juillet 2017, transmettant :

- un avenant au contrat d'exploitation signé par le STOC et la société IDEX Environnement le 29 juin 2017 et effectif au 1^{er} juillet 2017, destiné à
 - conférer à cette dernière les capacités techniques lui permettant de respecter l'ensemble des dispositions nécessaires au respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 4 janvier 2012 précité,
 - garantir la réalisation des mises à niveau réglementaires des installations par le STOC ou, dans le cas contraire, autorisant la mise à l'arrêt de l'incinérateur par la société IDEX Environnement
- une délibération du comité syndical du STOC du 13 juin 2017 approuvant le principe d'une délégation de service public pour succéder au contrat d'exploitation actuel dont le terme est fixé à fin 2019.

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 17 octobre 2017,

CONSIDERANT qu'en application du paragraphe 5 de l'article R.516-1, le changement d'exploitant de l'incinérateur de déchets non dangereux situé en Zone Industrielle de Vongy sur la commune de THONON-LES-BAINS nécessite une autorisation préfectorale,

CONSIDERANT que la société IDEX Environnement a transmis des documents destinés à attester ses capacités techniques et financières pour l'exploitation de l'incinérateur de déchets non dangereux situé en Zone Industrielle de Vongy sur la commune de THONON-LES-BAINS et qu'elle a produit une promesse de cautionnement d'un montant final de 445 146 euros, visant à constituer les garanties financières prescrites par l'arrêté du 31 octobre 2014, précité, dès qu'elle sera titulaire d'un arrêté préfectoral de changement d'exploitant à son bénéfice,

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,

A R R E T E

Article 1^{er} – Changement d'exploitant

La SAS IDEX Environnement, dont le siège social est situé 148 – 152, route de la Reine, 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT, est autorisée à se substituer à la société INOVA Opérations pour l'exploitation de l'incinérateur de déchets non dangereux situé en Zone Industrielle de Vongy sur la commune de THONON-LES-BAINS, autorisé par arrêté du 4 janvier 2012 précité.

Article 2 – Notification et recours

Le présent arrêté sera notifié à la société IDEX Environnement.

Conformément aux articles L. 171-11 et L. 514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, à savoir le tribunal administratif de GRENOBLE, dans les délais prévus à l'article R. 514-3-1 du même code :

- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions,
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 3 - Exécution

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et madame la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, chargée de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'Etat en Haute-Savoie et dont une copie sera adressée à monsieur le maire de THONON-LES-BAINS et à monsieur le président du STOC.

Pour le Préfet,
le secrétaire général,
Signé

Guillaume DOUHERET

Pour ampliation,
Pour le préfet,
La chef de Pôle,

The block contains a blue ink signature and an official circular stamp. The signature is written in a cursive style over the stamp. The stamp is from the 'Préfecture de la Haute-Savoie' and specifically mentions 'DIRECTION DES POPULATIONS'.

Michèle ASSOUS

